

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DES MINES
PROMINES

Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale (ESES)

Termes de Référence¹

I. Contexte

1) La République Démocratique du Congo dispose d'importantes ressources minérales dont l'exploitation et le développement auront à la fois des retombées positives sur l'économie et la société congolaise dans son ensemble, mais aussi des effets négatifs, sur la situation socio-économique et environnementale du pays qui souffre déjà d'un déficit de gestion environnementale important et de dégradation de l'environnement dont les couts sont importants. Dans le cadre de la stratégie de développement du secteur minier du Gouvernement et de la mise en œuvre du projet d'assistance technique au Ministère des Mines, PROMINES en sigle, l'évaluation de ces impacts s'avère d'une impérieuse nécessité afin d'optimiser les bénéfices environnementaux et sociaux qui pourront résulter de la réalisation des investissements dans le secteur minier, notamment la protection de l'environnement présent et futur ainsi que les effets durable du développement lié à l'exploitation des ressources naturelles et à l'équilibre des écosystèmes.

2) Les ressources minérales de la RDC comprennent le diamant, l'or, le cuivre, le cobalt, le coltan, le cassitérite, le fer, le manganèse, le charbon et autres, autant de minéraux dont l'exploitation n'est pas sans impacts négatifs sur l'environnement biophysique de la RDC et sur les es populations affectées directement ou indirectement par ces activités, dont beaucoup continuent de vivre en dessous du seuil de pauvreté. La guerre et les conflits armés qui ont éclatés dans le pays depuis l'année 1996 ont par ailleurs engendré une situation désastreuse, chaotique et favorable à la prolifération de pratiques illégales et incontrôlables dans le secteur minier ayant aggravé les impacts ci-haut mentionnés.

3) Le secteur minier est un des principaux secteurs, susceptible de contribuer à court terme à la croissance économique du pays. L'étude sectorielle de la Banque mondiale intitulée « La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance », publiée en 2008, a estimé que le secteur minier pourrait contribuer au PNB à hauteur de 5 milliards de USD (soit environ 50% du PIB actuel) et aux recettes fiscales à hauteur de 730 millions de USD à l'horizon 2013-2017. Ces perspectives prometteuses au moment de la préparation de l'étude ont quelque peu changé depuis lors du fait de la crise financière internationale et de ses impacts sur les prix des produits miniers qui ont connu une chute drastique (à l'exception de l'or) en 2008-2009. Le prix des matières premières est à nouveau en augmentation, cependant plusieurs investissements privés pour la réhabilitation des mines et installations de la Gécamines, ainsi que le développement et l'exploitation industrielle des nouveaux gisements, ont été différés. Plus d'un million de personnes directement impliquées dans les activités d'exploitation minière artisanale produisant environ 80% de la production minière totale du pays, spécialement au Katanga, se trouvent actuellement en arrêt ou quasi-arrêt de travail à cause des effets de la crise.

¹ Les présents termes de référence ont fait l'objet de consultations lors d'ateliers organisés à Bukavu, Goma, Kolwezi, Lubumbashi et Mbuji Mayi (Décembre 2009) ainsi q'à Kananga, Kinshasa et Kisangani (Janvier et Février 2010).

4) Cependant, de nombreux défis se posent au secteur minier. De nombreux rapports tant nationaux qu'internationaux ont mis en évidence les forts niveaux de fraude, de corruption et autres pratiques de mauvaise gestion sociale et environnementale qui démontrent une grave méconnaissance voire un mépris pour le droit de la population congolaise à bénéficier des richesses naturelles nationales et des nécessités de protéger l'environnement, les écosystèmes et des terres arables de la RDC. C'est dans un tel contexte que le Gouvernement de la RDC a adopté le Code Minier de 2002 et a constitué, à l'issue des élections du mois de décembre 2006, une Commission nationale pour procéder à la revisitation des contrats miniers en 2007.

5) Les spécialistes s'accordent cependant à dire que malgré la crise qu'il continue d'affronter, le secteur minier de la RDC reste compétitif sur le plan international et continuera d'attirer les investisseurs lorsque le climat sera assaini et la crise résolue. Le Gouvernement doit mettre en œuvre une approche à même d'affronter la crise actuelle et positionner le secteur minier pour l'après crise en adoptant, une optique de long terme associant la croissance de la production minière et sa contribution au développement socioéconomique du pays à la mise en place de mécanismes, règles et procédures de gestion durable des ressources. Les dimensions environnementale et sociale de cette gestion durable sont essentielles dans cette optique.

6) C'est dans cette perspective que le projet d'assistance technique au secteur minier (PROMINES) sera mis en œuvre. Le concept est organisé autour des questions majeures auxquelles le Gouvernement doit faire face tout au long de la chaîne de valeur qui permet de transformer les ressources minières du pays en bénéfices durables. L'Etat doit répondre par des politiques claires et des réformes profondes sur de multiples aspects y compris le renforcement des capacités pour canaliser de manière transparente les revenus et recettes fiscales du secteur et leur affectation aux programmes de lutte contre la pauvreté et pour la protection de l'environnement. Il est évident qu'un tel concept ne peut devenir opérationnel et traduit en projet PROMINES que s'il est discuté, approuvé, négocié et mis en œuvre dans un cadre intégré qui inclut toutes les parties prenantes.

7) Les composantes du projet PROMINES sont les suivantes :

Composante A: Renforcement des dispositifs de base pour l'accès aux ressources minières

Composante B: Renforcement de la capacité de gestion du secteur

Composante C: Renforcement de la Transparence et de la Redevabilité Sociale

Composante D: Gestion du secteur pour un développement durable

L'Annexe 1 aux présents TDRs fournit une description détaillée des composantes.

Dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de ce projet PROMINES, une évaluation de la situation sociale et environnementale s'impose.

II. Objectifs

8) L'objectif principal de l'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale Sectorielle (ESES) dans le cadre du projet PROMINES consiste à identifier les problèmes environnementaux et sociaux clefs associés au développement minier ainsi que les ajustements politiques, légaux, réglementaires et institutionnels requis pour inclure les considérations sociales et environnementales dans le développement du secteur minier de la République Démocratique du Congo (RDC).

9) L'ESES prendra en compte les aspects environnementaux et sociaux directement liés au développement du secteur minier, mais aussi les implications environnementales et sociales plus larges

qui découleront du développement des établissements humains, urbains et des infrastructures nécessaires à la croissance du secteur minier.

III. Les objectifs spécifiques de l'ESES sont:

- Contribuer à fournir toutes les informations et connaissances nécessaires pour l'engagement des partenaires au développement, des acteurs de l'industrie minière, de la société civile et des Organisations Non-Gouvernementales (ONGs) dans le dialogue sur la contribution du secteur minier au développement durable de la RDC ;
- Evaluer les principaux effets probables de la croissance du secteur minier sur l'environnement et les populations ; et les classer par ordre de priorité ;
- Evaluer les systèmes de gestion politique et institutionnelle mis en place, prévus ou en cours de formulation pour prendre en compte ces effets probables ;
- Promouvoir les meilleures pratiques internationales et le partage d'expériences locales en termes de mobilisation des populations pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux du développement minier ;
- Formuler des recommandations pour ajuster les politiques, lois, règlements et structures institutionnelles ;
- Assurer la participation inclusive des populations dans les questions liées au développement minier et plus particulièrement la prise en compte des perceptions des groupes les plus vulnérables.

IV. Cadre juridique et réglementaire national

10) La législation relative à la gestion de l'environnement en RDC est nombreuse et assez élaborée mais comporte des difficultés dans son application et parfois peu adaptée aux impératifs de gestion moderne de l'environnement. Depuis 2002, le Gouvernement a fait un effort remarquable pour élaborer et adopter des lois et règlements modernes mais dont la mise en œuvre est encore limitée. Une loi cadre environnementale est en cours de discussion au sein de l'Assemblée Nationale et sa promulgation pourrait intervenir avant la fin de l'année 2010. La Loi N° 2002/007 du 11 Juillet 2002, portant Code minier, a été promulguée et mise en application, mais elle reste limitée aux textes réglementaires suivants : (a) le décret 038/2003 sur le Règlement Minier, (b) le décret 068/2003 sur le cadastre minier, et (c) le décret 04/017 sur l'interdiction d'activités minières dans la zone de Shinkolobwe et autres arrêtés réglementaires.

11) D'autres instruments légaux et réglementaires sont appliqués directement ou indirectement à la gestion du secteur minier et des activités minières et comprennent:

- le Code forestier de 2002 (Loi 011/2002) ;
- les textes sur la conservation de la nature, y compris le projet de loi discuté actuellement à l'Assemblée Nationale et qui devrait compléter la Loi sur l'environnement elle-même en cours de discussion au parlement;
- la loi et les règlements sur la gestion des ressources en eaux, y compris les textes en vigueur sur la pollution et la contamination des eaux et les mesures de protection des sources, nappes aquifères souterraines, lacs et cours d'eau (décret du 6 Mai 1952 sur les concessions et administration des eaux des lacs et des cours d'eau; ordonnance du 1^{er} Juillet 1914 relative à la pollution et contamination des sources, lacs, cours d'eau et parties de cours d'eau, et Ordonnance 52/4443 du 21 décembre 1952 sur

les mesures propres à protéger les sources, nappes aquifères souterraines, lacs et cours d'eau, à empêcher la pollution et le gaspillage de l'eau et à contrôler l'exercice des droits d'usage et des droits d'occupation concédés)

- les textes relatifs à l'énergie et à l'hygiène publique ;
- les lois sur la protection des biens culturels ;
- les textes réglementant les établissements dangereux, insalubres et incommodes (Ordonnances 41/48 et ses textes d'application)
- les conventions internationales auxquelles la RDC est partie et qui lui imposent des obligations en matière d'hygiène, de sécurité dans le travail et la protection de l'environnement en général.

V. Description des Prestations

Un bureau d'étude sera engagé pour réaliser les activités suivantes :

Tache 1: Résumé des tendances du secteur minier

Sur la base des travaux existants sur le secteur minier en RDC notamment l'étude de la Banque mondiale sur le secteur minier² publiée en 2008 et les nombreux rapports (Banque mondiale, ONG, Sénat etc.) publiés en 2009, le consultant résumera et actualisera les tendances potentielles du secteur minier pour les dix prochaines années.

Ce résumé devra inclure :

- Les ressources minérales connues dans le pays avec leur valeur commerciale potentielle;
- Les sites miniers importants en fonction de leur taille et des ressources minières exploitées ;
- Les infrastructures existantes telles que les chemins de fer, les routes, les lignes d'alimentation électrique utilisées par le secteur minier;
- Les habitats naturels, aires protégées et les habitats naturels ;
- Les rivières;
- Les habitats humains associés aux installations et exploitations minières y compris leurs caractéristiques démographiques, les indicateurs de santé et les flux migratoires.

Tache 2 : Principaux problèmes environnementaux et sociaux probables liés au développement minier

Sur la base de ce résumé des tendances, le consultant fera l'analyse des grands problèmes environnementaux et sociaux qui découlent de la croissance du secteur minier y compris ceux relatifs:

- Au développement des réseaux de transport, d'énergie et des infrastructures hydrauliques;
- Aux risques de déforestation, de conversion d'habitats naturels et de perte de biodiversité ;
- Au risque de dégradation des ressources hydrauliques et de la santé humaine du fait de l'intensification des activités minières et des infrastructures qui leurs sont liées ;
- Au potentiel de contamination des sols en relation avec les activités minières existantes ou futures ;
- Aux surcharges des services publics et sociaux locaux du fait de l'immigration induite par les activités minières existantes ou futures ; et
- Aux activités des mines artisanales et des mines à petite échelle
- Aux risques de dégradation des mœurs et coutumes,

² « La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance », publiée en 2008.

- Aux pertes des sites archéologiques

Tache 3: Contexte légal et réglementaire:

Le consultant devra notamment :

- Décrire, analyser et présenter des recommandations en ce qui concerne les lois, règlements et procédures, en focalisant l'attention particulièrement sur leur relation avec les activités minières, en application en RDC la qualité de l'environnement, la santé et la sécurité du travail, les zones protégées, la protection des espèces en voie de disparition, le contrôle de l'usage de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, les processus de consultation et de participation des communautés, et autre législation pertinente liée au développement du secteur minier.
- Considérer tant les textes légaux internationaux que les textes nationaux applicables.
- Analyser également les méthodologies, procédures et conditions de réalisation d'études d'impact sur l'environnement, ainsi que la capacité de gestion et d'analyse du gouvernement de telles études. De même, les procédures et conditions environnementales d'octroi de permis environnementaux aux investisseurs dans le secteur minier seront analysées et évaluées.

Le consultant apportera une attention particulière au statut de la nouvelle loi cadre sur l'environnement soumise au Parlement et ses clauses relevant de la gestion environnementale et sociale du secteur minier

Tache 4: Analyse institutionnelle et des parties prenantes:

Sur la base des études existantes et notamment de l'étude de la banque mondiale sur le secteur minier de la RDC (op.cit), le consultant préparera une analyse de la capacité des principales institutions engagées dans le secteur minier. L'analyse institutionnelle tiendra compte également des structures non gouvernementales (ONGs environnementales et de développement), de leur importance et de leur interaction avec le gouvernement ainsi qu'avec la société civile. De la même manière, les activités et relations des bailleurs de fonds et organisations internationales d'aide au développement avec les différents segments de la société congolaise seront analysées.

Le consultant tiendra compte des analyses des politiques économiques et sociales en particulier celles concernant :

- L'environnement social : l'identification des zones géographiques sur des cartes, données démographiques et socio-économiques de base, structure des communautés affectées (y compris l'organisation sociale et les institutions locales), rôle des différents groupes sociaux, systèmes économiques, liens avec l'économie nationale et régionale, problèmes de santé (y compris SIDA et travail des enfants), identification des impacts positifs et négatifs sur les différents groupes sociaux ;
- Les groupes sociaux vulnérables : résumé du Cadre de Planification pour les Populations Autochtones (CPPA) préparé pendant la préparation du projet PROMINES et de la littérature existante des informations disponibles sur les groupes sociaux vulnérables vivant dans les régions minières et/ou qui pourraient être affectés par le développement de l'activité minière, et collecte du type d'information décrite plus haut sur ces groupes, identification de la structure communautaire, des liens sociaux avec le reste de la société, et de la dépendance par rapport aux ressources naturelles, l'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels et non traditionnels.

Sur la base de ces études et de rencontres avec les interlocuteurs clés du secteur, une analyse des parties prenantes sera conduite afin d'obtenir un panorama complet des groupes sociaux pouvant être affectés

(positivement ou négativement) par le développement minier et ayant une certaine probabilité de soutenir ou au contraire de s'opposer à la réalisation du projet PROMINES. Une attention particulière sera portée à l'identification des groupes vulnérables potentiellement impactés par la croissance minière ainsi qu'à l'analyse des risques pouvant peser sur ces groupes. Ces éléments aideront à l'amélioration du processus de participation publique – incluant l'établissement de la « Plateforme de Redevabilité Sociale du Secteur Minier » mis en place dans le cadre du PROMINES - et identifiera avec quelles parties prenantes un dialogue plus approfondi sera éventuellement nécessaire..

Tache 5 : Analyse des impacts environnementaux et sociaux de la croissance du secteur minier

En se basant sur l'analyse résultant de la tache 1 sur les tendances liées au développement minier sur les prochaines dix années, le Consultant analysera les principaux enjeux environnementaux et sociaux associées à la croissance du secteur minier, notamment ceux liés :

- Au développement des réseaux régionaux d'infrastructures de transport, d'énergie ou d'eau ;
- Au risques de déforestation, de conversion d'habitat et de perte de biodiversité ;
- Aux risques de dégradation des eaux dues à l'intensification de l'exploitation minière et de ses activités dérivées
- Aux risques de contaminations potentielles en lien avec l'exploitation de certains minéraux ;
- A la surcharge des services publics locaux due aux migrations intra-régionales générées par le développement minier ;
- Aux activités d'exploitation artisanale et de la petite mine.

Ce travail devra comprendre des cartes délimitant notamment :

- Les aires protégées, les habitats naturels critiques, les rivières potentiellement affectées par la croissance du secteur minier ;
- Les mouvements de populations entraînés par les activités minières ;
- Les principales zones utilisées par les Groupes Autochtones Pygmées, et les chevauchements éventuels avec les activités minières actuelles ou futures

Tache 6: Mesures pour renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le secteur minier

Dans cette tache le Consultant préparera les 3 livrables suivants :

- Une liste de recommandations stratégiques pour ajuster le cadre politique, légal, réglementaire et institutionnel pour la bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier ;
- Un plan d'action détaillé pour PROMINES avec un plan de passation des marchés réaliste en vue d'aligner le cadre politique, légal, réglementaire et institutionnel pour la gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier sur i) les meilleures pratiques internationales et ii) les politiques et procédures de la Banque Mondiale (notamment les mesures de sauvegarde) dans les délais prévus dans l'accord de crédit ;
- Un « paquet juridique » avec des propositions d'amendements aux lois existantes, de nouveaux règlements et/ou d'arrêtés d'application permettant de mettre en œuvre le plan d'action susmentionné.

Ces livrables pourront concerner notamment:

- Un rapport résumant l'état des lieux et un diagnostic des principaux aspects liés à la gestion de l'environnement et sociale du secteur minier, comprenant la force des forces et faiblesses de cette gestion.
- Un document de Cadre de Politique de Relocalisation involontaire en relation avec le développement du secteur minier.
- Des recommandations et propositions concernant :
 - Des propositions de modifications du cadre légal et réglementaire qui permettraient de renforcer ou d'améliorer la gestion de l'environnement et des aspects sociaux liés au développement du secteur minier.
 - Des proposition de mesures de renforcement de la capacité nationale pour traiter les problèmes sociaux liés au secteur minier : proposition de modalités de renforcement de la capacité existante, identification d'institutions clés pour mener le programme de travail qui sera développé sous le PROMINES, y compris le budget nécessaire pour la conduite du programme et des indicateurs de suivi et évaluation de ce programme.
 - L'identification des besoins humains, financiers et matériels pour l'application des recommandations émanant de l'ESES. Le consultant évaluera les compétences et capacités des institutions () publiques aux niveaux local, régional et national et recommandera des mesures destinées à les renforcer ou les développer de telle façon que le plan de gestion et de suivi proposé par ESES puisse être exécuté. Ces recommandations peuvent inclure des ajustements aux fonctions et aux prérogatives et attributions des agences, des arrangements interinstitutionnels, des procédures de gestion, des recrutements ou de nouvelles affectations, des actions de formation, le tout accompagné d'un budget et d'un appui financier.
 - Un programme complet d'activités et d'investissements en particulier pour l'établissement et la mise en œuvre des aspects miniers de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANE), et l'appui au développement des textes juridiques nécessaires. Considérant les besoins de mettre en place cette nouvelle agence et son rôle probable dans l'évaluation et/ou la validation des études d'impact environnementales et sociales, le Consultant proposera des actions pour renforcer les mandats des institutions existantes dans les domaines de la protection de l'environnement, y compris les structures sectorielles en charge de la préparation, et revue des études de base, des études d'impact (EIE) et audits (AE).
 - De même, un programme de formation pour les institutions provinciales et locales sera proposé, afin que celles-ci soient en mesure de faire face aux responsabilités qui leur incombent, à leurs niveaux respectifs. En matière de protection de l'environnement et de promotion des intérêts des populations affectées par les activités minières. Des recommandations et programmes d'action similaires devront être proposés pour les entreprises d'Etat et privées exerçant dans le secteur minier. Le consultant préparera également des recommandations concernant la production des informations nécessaires à une bonne gestion environnementale et sociale du secteur mines, incluant par exemple des études des données de base et autres.

Tâche 7: Consultation et publication

Le Consultant organisera des consultations et publiera les versions provisoires et finales des rapports préparées dans le cadre de ce mandat. Le but de ces consultations est de contribuer à l'engagement en connaissance de cause et à la participation des partenaires du développement, de l'industrie minière, des ONGs, des syndicats, Universités et des organisations de la société civile dans un dialogue sur la mine et le développement durable.

En particulier, et en prenant en compte les résultats du Cadre de Planification pour les Populations Autochtones (CPPA) préparé pendant la préparation du projet, le Consultant définira un processus clair de consultation préalable, libre et informée des populations pygmées autochtones affectées, pour identifier totalement leur perspective et assurer un soutien optimal des communautés.

VI. Organisation du Travail

Le Gouvernement prévoit d'établir une Comité de Concertation Mines-Environnement qui constituera l'interlocuteur contractuel du Consultant qui sera recruté pour préparer l'ESES. Ce Comité pourra le cas échéant avoir recours à un expert indépendant pour l'aider dans le suivi, la revue et la validation de l'ESES avant sa présentation pour les besoins de l'évaluation du projet PROMINES. Il pourra aussi mettre en place un mécanisme de consultation permanent avec les compagnies du secteur privé et public, les ONGs, les syndicats, les Universités, les administrations centrales, provinciales et locales ainsi qu'avec les organismes communautaires pour permettre au consultant en charge de l'ESES de bénéficier de leur soutien et d'obtenir les informations nécessaires à la réalisation de l'ESES. Ce mécanisme permanent pourra prendre la forme d'une Comité Consultatif (CC-ESES) avec des représentants des différentes catégories de parties prenantes. En plus ce CC-ESES participe à la validation partielle et finale des résultats de l'ESES.

Le consultant facilitera la coordination et la participation des ONGs, du secteur privé et du secteur public dans la réalisation de l'évaluation environnementale avec les services et secteurs pertinents du gouvernement pendant la réalisation de l'ESES ainsi que la formulation de ses conclusions et recommandations. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation en mentionnant les propositions des parties prenantes.

V. Calendrier et rapport

Le Consultant devra soumettre les rapports suivants:

- Rapport initial au 31 octobre 2010 ;
- Au 30 novembre 2010, projet du plan d'activités et budget des composantes pour le développement durable du projet;
- Au 15 mai 2011 – (i) projet du rapport sur la SESA;
- Au 30 juin 2011, rapport final sur la SESA

Annexe 1 - Activités prévues dans PROMINES 1

- A. Accès aux ressources
 - B. Capacité de gestion du secteur
 - C. Recouvrement des recettes et transparence du secteur
 - D. Allocation des revenus
 - E. Développement durable
 - F. Gestion du projet
- A. Accès aux ressources**
- A.1. Amélioration du cadre stratégique, légal et réglementaire**
 - a. Retouche du code minier et autres textes affectant le secteur
 - b. Information, communication et consultations sur le cadre légal et réglementaire et la gestion du secteur
 - A.2. Informations géodésiques et géologiques**
 - a. Renforcement du réseau géodésique national
 - b. Cartographie géologique et promotion du potentiel minéral
 - c. Mise en place de la banque de données géologiques nationales
- B. Capacité de gestion du secteur**
- B.1. Renforcement de la capacité des institutions chargées de la gestion du secteur**
 - a. Ministère des Mines au niveau central et organismes rattachés
 - b. Ministères provinciaux des mines
 - c. Organismes chargés de la protection de l'environnement
 - B.2. Renforcement de la capacité de gestion et de négociation de partenariats**
 - a. Formations en gestion et négociation de partenariats avec le secteur privé
 - b. Assistance technique dans des processus d'appel d'offres
 - B.3. Développement des ressources humaines**
 - a. Renforcement des programmes de formations universitaires et des centres de formation technique professionnelle au Katanga
 - b. Financement de programmes de formation (séminaires, stages, ateliers, bourses, etc.)
- C. Renforcement de la Transparence et Redevabilité Sociale du Secteur**
- C.1. Renforcement de la capacité des institutions chargées du recouvrement**
 - a. Inventaire des impôts, taxes et redevances du secteur minier
 - b. Travaux de modélisation et de projection des recettes fiscales provenant du secteur minier
 - C.2. Renforcement des mécanismes pour la transparence du secteur**

- a. Appui à la mise en œuvre de l'ITIE
- b. Amélioration de la traçabilité
- c. Définition de l'organisation et des procédures de collecte et de gestion des données statistiques

C.3. Mise en Place d'une Plateforme de Redevabilité Sociale

E. Développement durable

E.1. Gestion du volet social et environnemental

- a. Evaluation stratégique environnementale et sociale du secteur minier
- b. Etude sur le passif environnemental et la gestion des risques
- c. Renforcement des mécanismes de participation des communautés locales

E.2. Intégration socio-économique des activités minières

- a. Appui au développement de chaînes d'apport locales pour un site pilote
- b. Renforcement des capacités de gestion des finances publiques de 2 localités pilotes

E.3. Gestion du secteur de l'exploitation minière artisanale

- a. Mise en œuvre des recommandations de l'étude en cours

F. Gestion du projet

F.1. Gestion et pilotage du projet

- a. Unité d'exécution au niveau national et provincial
- b. Comité de pilotage au niveau national et provincial

F.2. Audits et suivi/évaluation du projet

- a. Audit comptable et financier
- b. Suivi/évaluation

Budget préliminaire (millions USD)

COMPOSANTES	PROMINES
A. Accès aux ressources	34,0
B. Capacité de gestion du secteur	25,5
C. Recouvrement et transparence	6,0
D. Développement durable	16,5
F. Gestion du projet	10,0
TOTAL	92,0